



Retractingation d'un vendeur de porte

Par **petroliv**, le **09/04/2011** à **12:43**

Bonjour,

j'ai signé un devis avec un prix et un type de matériel (porte d'entrée de maison) avec la mention bon pour accord en janvier de cette année. le vendeur me dit cette semaine qu'il n'a plus les accords commerciaux avec son fournisseur et qu'il ne peut plus honorer ma commande au prix signé. est ce qu'il à le droit de faire ça ?

merci d'avance pour votre réponse,

salutations

Par **mimi493**, le **09/04/2011** à **12:46**

Vous avez signé un devis ou un bon de commande ?

Par **petroliv**, le **09/04/2011** à **13:17**

c'est un offre commerciale signé de moi et de lui avec une description technique et la mention manuscrite "bon pour commande". je précise que j'ai même versé un acompte. sur le document il ait mentionné : acompte 30% à la commande.

Par **mimi493**, le **09/04/2011** à **15:22**

Mettez-le en demeure, par LRAR, de livrer la commande.